



Centre international d'études pédagogiques

Labellisation des centres de français langue étrangère

Compte rendu de la réunion du Conseil d'orientation

Jeudi 14 septembre 2006, 9H30 – 13h00, CIEP.

I Ordre du jour

- Bilan d'étape du processus de labellisation.
- Définition du périmètre de labellisation.
- Plan de financement.
- Plan de communication.
- Les activités de conseil.

II Participants

Représentants des administrations

M. Xavier North, **président de séance**, délégué général à la langue française et aux langues de France, ministère de la Culture et de la communication, *assisté de M. Pierre Janin, chargé de mission à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, ministère de la Culture et de la communication ;*

M. Yannick Rascouët, chef de bureau à la Sous-direction du français, représentant Mme Marie-Christine Saragosse, directrice de la coopération culturelle et du français, ministère des Affaires étrangères, DGCID.

M. Yves Vallat, chargé de mission à la Mission aux relations internationales, représentant M. Jean-Marc Monteil, directeur général de l'enseignement supérieur, ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Personnalités qualifiées

M. Marc Baconnet, inspecteur général honoraire de l'Education nationale, ministère de l'Education nationale de l'enseignement supérieur de la recherche.

M. Jean-Pierre Cuq, professeur, Université de Provence.

Mme Annie Dyckmans, inspectrice générale de l'Education nationale, ministère de l'Education nationale de l'enseignement supérieur de la recherche et M. Claude Le Ninan, maître de conférences à l'Université de Franche Comté, étaient excusés.

Représentants désignés des auditeurs

Mme Chantal Libert.
M. Gildas Gautier.

Représentants des groupements professionnels

- ADCUEFE : M. Serge Borg, président, Association des centres universitaires d'études françaises pour étrangers ;
- Alliances françaises : M. Jean-Claude Jacq, secrétaire général de l'Alliance française de Paris , *assisté de Mme Pascale Fabre, directrice de l'école internationale de l'Alliance française de Paris.*
- FLE.FR : M. Gérard Ribot, directeur, Groupement fle.fr ;
- OFFICE : M. Jean-Pierre Van Deth, président, Office national de garantie des séjours et stages linguistiques, *assisté de M. Guillaume Dufresne, trésorier adjoint.*
- SOUFFLE : M. François Pfeiffer, directeur, Groupement professionnel des organismes du français langue étrangère ;
- UNOSEL : Mme Sylviane Halphen, déléguée générale, Union nationale des organisations de séjours linguistiques et des écoles de langues.

Opérateur

M. Albert Prévos, directeur, Centre international d'études pédagogiques (CIEP), *assisté de M. Roger Pilhion, directeur adjoint, Mme Manuela Ferreira Pinto, responsable du Pôle langue française, M. Djamel Ould Abdesselam, chargé de programmes.*

III Synthèse

- En introduction, M. Xavier North met en exergue quelques points :
 - Les représentants des groupements professionnels sont favorables, sur le principe, à la mise en place d'un dispositif d'assurance qualité à destination des centres de français langue étrangère
 - Il reste cependant trois points importants à expliciter :
 - La définition du périmètre de labellisation.
 - Le plan de financement.
 - Les actions de promotion du label et la communication.
 - L'ordre du jour de cette seconde réunion prévoit le traitement de ces questions par les membres du Conseil d'orientation.

Après un tour de table où chacun est invité à se présenter, et pour entrer dans le vif du sujet, M. Xavier North propose que l'opérateur dresse un bilan d'étape du processus de labellisation.

I. Bilan d'étape du processus de labellisation

- La parole est donnée au directeur du CIEP qui présente un rapport d'étape :
 - Les centres de français langue étrangère peuvent participer au processus de labellisation depuis le 28 avril 2006.
 - 40 auditeurs ont été sélectionnés et ont participé aux journées d'information organisées par le CIEP et co-animées par Claude Le Ninan; maître de conférences à l'Université de Besançon et coordonnateur du comité d'experts ayant eu en charge l'élaboration des outils de la labellisation.
 - La communication sur la labellisation a été assurée selon les modalités suivantes :
 - Mise en ligne régulière de documents sur le site www.ciep.fr
 - Prospection téléphonique.
 - Envoi du guide du centre candidat aux centres de FLE figurant dans la base de données du CIEP.
 - Organisation de deux réunions d'information destinées aux responsables de centres de FLE à la demande des groupements professionnels ADCUEFE et SOUFFLE. Une troisième réunion est prévue le 22 septembre au CIEP. Celle-ci est ouverte à tous les responsables de centres qui souhaitent participer au processus de labellisation.
 - Envoi d'un courrier émanant du Président de la Commission interministérielle de labellisation aux centres de FLE fin août 2006. Ce document comprenait une note sur le périmètre de labellisation et le budget de la labellisation accompagné d'une note explicative.
 - Le CIEP a enregistré 19 dossiers de candidature au 7 septembre 2006. De très nombreux centres ont fait connaître leur intérêt pour la démarche et l'objectif de 60 centres adhérant au processus dès 2006 n'est pas hors d'atteinte.
 - Les premiers audits débiteront à partir de fin octobre/début novembre 2006.
- Les échanges de points de vue font ressortir les faits et les problématiques suivantes :
 - Le président de l'ADCUEFE, Serge Borg, annonce la participation de 27 centres au processus de labellisation. Treize d'entre eux candidateront en 2006 et 14 en 2007.
 - Le Président du groupement SOUFFLE, François Pfeiffer, informe l'assemblée de l'inscription d'une vingtaine de centres à cette opération.
 - Plusieurs centres de français langue étrangère basés en Belgique, en Suisse et à Monaco ont exprimé le souhait de participer au processus de labellisation auprès des groupements professionnels ADCUEFE et SOUFFLE. Cette demande, non recevable pour le moment, sera transmise au président de la Commission interministérielle de labellisation pour avis.

L'extension géographique du label doit faire l'objet d'une réponse claire et précise de la part des administrations de tutelle.

- La labellisation n'est pas réservée aux seuls organismes certificateurs. L'Etat peut délivrer des labels comme c'est le cas dans de nombreux secteurs d'activité (tourisme, agriculture par exemple).

- Le label « qualité français langue étrangère » n'est pas un « produit » du CIEP. Il relève exclusivement des administrations de tutelle.

- La contractualisation des auditeurs prévoit une clause d'engagement de confidentialité et d'impartialité. Les centres candidats recevront une copie des contrats des auditeurs qu'ils auront à accueillir dans le cadre des missions d'audit sur site.

- Le dispositif de labellisation est indépendant de la création des centres pour les études en France (CEF) et de la politique en matière d'immigration.

- Les représentants des groupements professionnels sont invités à fournir au ministère des Affaires étrangères (DGCID/CCF) des données statistiques précises et comparatives permettant de valider l'hypothèse formulée par les centres de FLE selon laquelle l'ouverture des CEF et les restrictions consulaires en matière de délivrance de visas seraient, dans certains pays d'origine, la cause de la baisse significative du nombre d'apprenants dans des centres de français langue étrangère basés en France. De telles informations portant sur les 5 ou 10 dernières années pourraient permettre au ministère des Affaires étrangères de mieux cerner les inquiétudes des professionnels du FLE et d'engager, si nécessaire, le dialogue en vue d'y remédier.

- M. North recommande aux différentes parties de se rencontrer dans les meilleurs délais.

II. Définition du périmètre de labellisation

- M. North rappelle que la Commission interministérielle de labellisation a étudié avec attention la demande des groupements professionnels FLE.FR, l'OFFICE et l'UNOSEL relative à l'extension du périmètre de labellisation aux formations méthodologiques et pédagogiques. A ce stade, celle-ci n'a pas paru opportune. Une note jointe au compte rendu de la Commission interministérielle en expose les raisons.

III. Plan de financement

- M. Prévos présente le budget prévisionnel en soulignant les points suivants :

- Le coût global prévisionnel de l'opération pour la période 2006-2010 est évalué à 906 530 euros alors que les recettes attendues devraient atteindre 698 000 euros. Le résultat présente donc un solde négatif de 208 530 euros à la charge de l'opérateur.

- La labellisation présuppose dès sa mise en œuvre une avance de trésorerie importante assurée par l'opérateur.

- Les honoraires et les déplacements des auditeurs constituent les principales dépenses de la labellisation.

- La participation annuelle forfaitaire demandée aux centres correspond au chiffre d'affaires portant exclusivement sur les ventes de produits et de services liées aux activités d'enseignement de français langue étrangère. A cet égard, M. Prévos a rappelé que le principe d'une tarification différenciée avait été adopté à la demande des groupements professionnels et compliquait singulièrement la tâche de l'opérateur.

IV. Plan de communication

- M. Rascouët décrit la situation actuelle en matière de promotion des centres de français langue étrangère assurée par le ministère des Affaires étrangères :

- Le répertoire des centres de formation FLE a été créé en 1975. Il est réalisé en partenariat avec l'ADPF (Association pour la diffusion et la promotion du français) à partir des cotisations annuelles des centres de formation. L'ADPF (devenue « Culturesfrance » depuis peu) assure la conception et la diffusion du répertoire dans le réseau culturel et de coopération. Il est édité à 25 000 exemplaires en version papier. Il existe également une version électronique téléchargeable du répertoire sur le site France diplomatie www.diplomatie.gouv.fr

- Le ministère des Affaires étrangères (DGCID/Sous-direction du français) annonce chaque année par télégramme diplomatique l'édition du répertoire à l'ensemble des Postes. Il les informe également que le répertoire est téléchargeable sur le site France Diplomatie.

- 25 000 répertoires et 3 000 affiches sont diffusés chaque année dans le réseau culturel et de coopération par un envoi direct auprès de 261 ambassades et consulats. Le nombre de répertoires souhaité est déterminé par chaque Poste diplomatique. Un lot d'affiches promotionnelles du répertoire accompagne systématiquement tout envoi.

- Les Postes assurent une diffusion ciblée du répertoire auprès des alliances françaises et instituts culturels ainsi que des centres de ressources des départements universitaires de français, des espaces Edufrance et des centres pour les études en France (CEF), des salons de promotion des études en France (salon de l'étudiant, Expolangues, Forum Edufrance) de publics spécifiques : fonctionnaires internationaux, entreprises, personnalités du monde politique, intellectuel et économique.

- Le répertoire est accessible en version pdf téléchargeable sur le site du ministère des Affaires étrangères au sein des pages Francophonie/Langue française. Une icône représentant la couverture du répertoire est visible dès l'arrivée sur ces pages et donne un accès direct au contenu du répertoire.

- Le répertoire est également traduit en anglais, allemand et espagnol dont les versions sont téléchargeables sur France diplomatie. Enfin, une version en chinois non simplifié est également en ligne sur www.fi-taipei.org/

- Il suggère de nouvelles actions de communication dans le cadre du processus de labellisation :

- La mise en ligne du répertoire avec une recherche multicritères sur le site France diplomatie. Le répertoire sera directement accessible par une adresse électronique spécifique du type : www.diplomatie.gouv.fr/centres-de-fle/. Cette adresse générique permettra d'assurer une promotion du répertoire sur divers supports de communication (affiches, cartes postales, marques-page...). Le répertoire sera disponible également dans sa version électronique en anglais, en allemand, en espagnol et en chinois.

- Une promotion du lien Internet d'accès au répertoire sur l'ensemble des sites institutionnels chargés de la promotion des études en France sera proposée aux partenaires : Edufrance, Egide, CNOUS, etc.

- La création d'un cédérom du répertoire pour une diffusion dans les postes diplomatiques et à des publics cibles (écoles, universités, partenaires...). La version cédérom du répertoire sera particulièrement utile dans les pays ne disposant pas de connexion Internet haut débit. Le cédérom du répertoire présentera également des versions anglaise, allemande, espagnole et chinoise.

- La poursuite d'une diffusion papier du répertoire. La version papier est en effet encore très demandée par les postes, notamment dans les pays où les connexions Internet sont réduites. La version papier du répertoire constitue également un outil direct de promotion tant dans les salons et les centres de ressources qu'auprès de personnalités qui souhaitent que leurs enfants apprennent le français en France (ces demandes sont fréquentes dans les Postes diplomatiques). Les Postes seront sollicités pour savoir sur quels supports et en quelles quantités ils préféreront recevoir le répertoire.

- La formation et l'information spécifiques à destination des personnels chargés de la promotion des études en France. Il s'agit d'assurer une meilleure présentation du répertoire auprès des responsables des espaces Edufrance et des CEF pour en favoriser son utilisation comme un outil de référence dans le domaine.

- L'élaboration de supports de communication pour promouvoir le répertoire dans les centres d'information du réseau culturel, dans les établissements scolaires et universitaires et sur les salons de l'éducation étrangers (affiches, cartes postales, stylos...). La conception de ces supports pourra être réalisée à Paris pour une duplication locale par les postes.

- M. Dufresne propose la création d'un groupe de travail qui comprendrait les représentants des groupements professionnels. Cette unité permettrait ainsi de répondre aux attentes des centres de FLE. M. North suggère qu'on y associe des personnels du réseau culturel français à l'étranger.

- Ce plan de communication rénové ne concernera à terme que les centres labellisés ayant acquitté les frais de promotion annuels. Pendant la période transitoire qui couvrira l'édition de septembre 2007 du répertoire, les centres figurant dans le répertoire 2006 qui auront adhéré à la démarche de labellisation mais n'auraient pas encore été audités au moment du bouclage de l'édition (mars 2007), pourront, s'ils en font la demande, continuer à figurer dans le répertoire.

V. Les activités de conseil

- M. Prévos considère que les groupements professionnels pourraient avoir vocation à développer des activités de conseil liées à la labellisation.

Il propose qu'une réflexion sur cette question soit menée et que des pistes de travail soient lancées lors du prochain Conseil d'orientation.

Dans ce cadre, une collaboration entre les groupements professionnels intéressés et l'opérateur pourrait être envisageable.

IV Conclusion

- M. North récapitule les points essentiels de cette réunion :

- L'extension géographique du dispositif de labellisation est une question qui sera soumise à la commission interministérielle de labellisation.

- Il importe de dissocier les points d'achoppements inhérents à la labellisation de ceux qui pourraient relever de la création des CEF et de la politique des visas. Il est souhaitable que le ministère des Affaires étrangères et les représentants des groupements professionnels continuent à échanger des informations sur ces deux dernières questions.

- La labellisation est utile et nécessaire. C'est la raison pour laquelle l'Etat a engagé ce processus. Pour servir au mieux les centres de français langue étrangère en France, il est essentiel que les groupements professionnels y adhèrent pleinement.

- Le budget prévisionnel met en évidence l'effort de la puissance publique pour que le dispositif de labellisation soit mis en œuvre.

- La communication sur le label est une composante essentielle du projet. Aussi, les représentants des groupements professionnels seront associés à l'élaboration du plan de communication dont la coordination revient au ministère des Affaires étrangères.

- La commission interministérielle de labellisation devra se prononcer sur la question de la représentativité des centres dans les instances décisionnelles.